



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES PRODUITS RÉSIDUELS 2011

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le conseil de communauté prend acte des indicateurs techniques et financiers du service.

Ramassage des produits résiduels ménagers ultimes en porte à porte (OM, lot N°1) :

Marché rendu exécutoire le 26.11.2010, passé en application des articles 104.1.2 et 308 du Code des marchés publics, attribué à la société SITA ALSACE ayant son siège à Strasbourg, pour un montant annuel de 216 671.72 € HT, 228 588.66 € TTC. Ce contrat a été signé pour 5 ans, prenant effet au 1^{er} janvier 2011.

Ramassage du sélectif des produits résiduels ménagers en porte à porte (Papier/carton, Bouteilles plastiques, Métaux ménagers, Encombrants en Porte à Porte, lot N°2) :

Marché rendu exécutoire le 26.11.2010, passé en application des articles en vigueur à la date du 26.11.2010, attribué à la société SITA ALSACE ayant son siège à Strasbourg, pour un montant annuel de 436 756 € HT, 460 777.58 € TTC. Ce contrat a été signé pour 5 ans, prenant effet au 1^{er} janvier 2011.

Ce marché a été modifié par avenant (*Avenant N°1 au lot N°2*) le 8 décembre 2010 en vue de modifier la **fréquence des collectes des encombrants en porte à porte** : le CCTP prévoyait une fréquence de 20 tournées par an. Le présent avenant modifie le nombre de tournées par une collecte annuelle par foyer. Le prix unitaire de 1240€ HT (1308.20 € TTC) par tournée, reste inchangé, soit au total 421 876 € HT annuel (445 079.18 € TTC).

Ramassage mensuel des encombrants en Apport Volontaire (*Tri-mobile, lot N°5*) :

Marché rendu exécutoire le 26.11.2010, passé en application des articles en vigueur au Code des marchés publics, au moment de l'attribution, à la société SITA ALSACE ayant son siège à Strasbourg, pour un montant annuel de 49 671.36 € HT, 52 403.28 € TTC. Ce contrat a été signé pour 5 ans, prenant effet au 1^{er} janvier 2011.

Ramassage du verre en apport volontaire (*lot N°6*):

Contrat de services : marché rendu exécutoire le 26.11.2010, signé pour 5 ans et prenant effet au 1^{er} janvier 2011, avec la société RECYCAL de Ribeauvillé (68) pour un montant de 32 040 € HT, soit 33 804 € TTC.

Ramassage des produits résiduels verts en plateformes (*lot N°3*) :

Marché signé avec le prestataire de services SUNDGAU COMPOST de Hirsingue (68) pour un montant de 72 450 € HT, soit 76 434.75 € TTC pour un an. Le marché a été rendu exécutoire le 26.11.2010 et a pris effet au 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 5 ans.

Ramassage des produits toxiques (*lot N°4*) :

Marché signé avec la société TREDI, basée à Ottmarsheim, pour un montant de 16 610 € HT, soit 17 523.55 € TTC.

Ce contrat rendu exécutoire le 26.11.2010 a pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 5 ans.

I/ INDICATEURS TECHNIQUES

1. Usagés concernés (communes membres)

ALTENACH	398	GOMMERSDORF	377
AMMERTZWILLER	359	GUEVENATTEN	135
BALLERSDORF	847	HAGENBACH	724
BALSCHWILLER	838	HECKEN	447
BELLEMAGNY	198	MAGNY	300
BERNWILLER	665	MANSPACH	564
BRECHAUMONT	409	MONTREUX JEUNE	343
BRETTEN	173	MONTREUX VIEUX	881
BUETHWILLER	278	RETZWILLER	652
CHAVANNES SUR L'ETANG	586	ROMAGNY	196
DANNEMARIE	2369	SAINT COSME	89
DIEFMATTEN	281	STERNENBERG	165
EGLINGEN	358	TRAUBACH LE BAS	503
ELBACH	266	TRAUBACH LE HAUT	545
ETEIMBES	341	VALDIEU LUTRAN	390
FALKWILLER	195	WOLFERSDORF	389
GILDWILLER	283		

Soit au total **15 544 habitants**. (Population légale totale, Source Insee)

2. Fréquence et type de collectes

Type de Produits Résiduels	Fréquence des collectes
Ménagers hors sélectif	Hebdomadaire
Flaconnages plastiques/ELA	Hebdomadaire
Papiers/cartons	Hebdomadaire
Métaux ménagers	Mensuelle
Objets encombrants	Apport volontaire mensuel et une collecte en porte à porte annuelle.
D3E	Apport Volontaire Trimestrielle
Batteries	Annuelle (apport en Mairie)
Produits toxiques	Apport Volontaire Trimestrielle
Piles	Apport volontaire
Verre	Apport volontaire
Produits verts	Apport volontaire
Gravats des ménages	Apport volontaire

En octobre 2011, la Communauté de Communes a mis en place une collecte **des gravats des ménages** en apport volontaire. Ce service est disponible gratuitement pour l'utilisateur à raison d'un mètre cube par an et par foyer. Sita Alsace prend en charge le traitement de ces gravats. En 2011, 4.85 m3 de gravats ont été collectés.

Un calendrier par zone est établi chaque année et adressé à tous les foyers du périmètre communautaire.

Évolution prévisible de l'organisation de la collecte :

Réflexion à mener pour la construction d'un point de tri complémentaire permettant d'organiser les collectes en apport volontaire (toxiques, D3E...).

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets :

- Suppression des marches arrière dites « à risques » et poursuite de cette démarche en 2012.

3. Localisations des traitements

Le marché conclu avec SITA comprend la collecte, le transport et le traitement des produits résiduels (sauf les résiduels ultimes (OMR), soit uniquement la collecte et le transport). L'entreprise s'engage à traiter ou à faire traiter ces derniers en conformité avec la législation en vigueur et après avoir obtenu les autorisations nécessaires.

Les refus de tri ainsi que les résiduels ultimes (tonnages enlevés en pesée embarquée) sont acheminés au centre d'incinération de Bourogne (90).

Au 10.08.2011, la Porte d'Alsace a conclu un contrat de reprise des matériaux (Contrat Pour l'Action et la Performance) avec Eco Emballages. Un nouveau barème, dit "barème E", a été proposé. Le nouveau contrat est rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Les repreneurs désignés sont :

Matériaux	Repreneur de collecte sélective
Acier	SITA ALSACE (en option fédération)
Aluminium	SITA ALSACE (en option fédération)
Papier/carton	ELA : REVIPAC (en option filière) EMR : REVIPAC (en option filière)
Plastique	VALORPLAST (en option filière)
Verre	OI Manufacturing (en option filière)

4. Récapitulatif des tonnages de l'exercice

Un récapitulatif des résultats de collecte est annexé au présent rapport, ainsi que le dossier de présentation de la pesée embarquée.

II/ INDICATEURS FINANCIERS

A. LES DEPENSES :

1. Base du marché SITA

Prestation de service par marché négocié pour la collecte des produits résiduels ménagers en porte à porte.

Titulaire du marché des résiduels ultimes : société SITA ALSACE pour : un montant HT de 216 671.72 € soit un TTC de 228 588.66 € (ramassage et transport) ;

Titulaire du marché du sélectif : société SITA ALSACE, pour un montant HT de 421 876 €, soit un TTC de 445 079.18 € (ramassage, transport et traitement) ;

Titulaire du marché des encombrants en apport volontaire : société SITA ALSACE pour un montant HT de 49 671.36 €, soit un TTC de 52 403.28 € (ramassage, transport et traitement).

Le traitement des résiduels ultimes ne figure pas dans le marché (*le SM4 est en charge du traitement vers l'incinérateur de Bourogne*). La maintenance et le renouvellement de bacs sont compris dans le marché SITA pour la collecte et le transport des produits résiduels ultimes.

Le marché est exprimé en fonction du tonnage collecté, avec un coût global pour le transport, la collecte et le traitement.

Les prix sont révisés deux fois par an (en janvier et en juillet) ; Le taux de révision des prix en juillet 2011 est de 1.0604.

MARCHE SITA 2011 : (quantités de janvier à décembre 2011)

Type de collecte	Tonnage 2011	Prix unitaire Marché 2011 (HT)	Montant HT 2011	Montant TTC 2011 total avec revalo Juillet 2011
Résiduels Ultimes - Collecte, transport	1191	146.71	174731.61	189874.14
Bouteilles plastiques - Collecte, transport et traitement	179	866.00	155014	168786.59
Papiers/cartons - Collecte, transport et traitement	1084	171.00	185364	201621.42
Métaux Ménagers - Collecte, transport et traitement (forfait à la tournée)	48 tournées	1152	55296	60099.06
Encombrants (porte à porte) - Collecte, transport - Traitement	8 114	1240 111	9920 12654	25194.87
Encombrants déposés	5.12	98.71	104.45	534.76
TRI MOBILE :				
Forfait gardiens	12	813	9756	10050.66
Forfait plateforme	12	487	5844	6020.46
Encombrants (transport)	165	20	3300	3390.43
Encombrants (traitement)	165	94	15510	15934.58
Ferraille (transport)	22	128	2816	2890.52
Ferraille (traitement)	22	0	0	0
Bois (transport)	79	76	6004	6180.14
Bois (traitement)	79	35	2765	2845.97
Mise à disposition bennes	123	80	9840	10120.14
Tgap	165	17	2805	2808.40
Maintenance			49089.46	51946.51
TOTAUX TTC			700 813.52	735 698.65

NB : le taux de TVA applicable à l'ensemble de la prestation est de 5,5%.

Les encombrants déposés : encombrants de la CCPA emmenés par les ouvriers intercommunaux à Retzwiller.

La Maintenance :

	Prix de base HT 2011	TTC 2011
Forfait de maintenance	1 600 €	1 688 €
Forfait gestion informatique	2 550 €	2 690.25 €
Bac 140 L	52.72 €	55.61 €
Bac 240 L	66.62 €	70.28 €
Bac 360 L	111.88 €	118.03 €
Bac 660 L	244.06	257.48 €
Bac 750 L	277.84	293.12 €

2. Base du marché SUNDGAU COMPOST

Prestation de services par marché pour la collecte sur plateformes, le transport et le traitement des produits verts.

Titulaire du marché : société SUNDGAU COMPOST, pour un montant annuel HT de 72 450 €, soit 76 434.75 € TTC; Le coût facturé est de 34.50 € HT la tonne, soit 36.39 € TTC.

3. Base du marché TREDI

Prestation de services par marché d'une durée de 4 ans. Ce marché est conclu pour la collecte, le transport et le traitement des produits toxiques des ménages. Montant annuel du marché : 16 610 € HT (17 523.55 € TTC) soit une facturation à la tonne à 1 510 € HT la tonne (1 593.05 € TTC).

4. Base du marché RECYCAL

Prestation de services par marché pour la collecte, le transport et le traitement du verre.

Titulaire du marché : société RECYCAL, pour un montant HT de 44,50 € la tonne, soit 46,94 € TTC.

5. Convention avec le SM4

La CCPA a signé une convention avec le syndicat mixte du secteur 4 pour le traitement des résiduels ultimes. La tonne est facturée 127 € HT (il n'y a pas de TVA).

B. LES RECETTES :

1. La redevance :

Depuis 1999, la redevance est facturée au poids. La facturation 2011 s'établit sur la base de 0,84 € par levée de bac, 0,43 € par kilo enlevé, ainsi qu'une part fixe de 26,00 € par semestre et par foyer.

2. Les valorisations :

Valorisation Matière hors organismes agréés :

- Reprise du Verre : 15 856.16 €
- Reprise du Plastique : 44 351.40 €
- Reprise des Métaux ménagers : 1 296.90 €
- Reprise du Papier/Carton : 28 332.20 €

Valorisation matière selon contrat Eco Emballages :

- *Soutien à la valorisation : 241 545.27 €*

III. Le compte administratif

A. Le fonctionnement :

Le CA 2011 reflète les comptes de l'année 2011, correspondant à la période de décembre 2010 à novembre 2011 inclus, d'où un décalage avec le tableau représentant le marché SITA (22 023.88 € d'écart).

OBJET	DEPENSES	RECETTES
<i>Dépenses SITA (marché)</i>	735 698.65	
Dépenses SITA (réalisé CA)	757 722.53	
Traitement Bourogne	138 084.34	
Dépenses SUNDGAU COMPOST	77 675.82	
Dépenses RECYCAL	32 952.85	
Dépenses Déchets toxiques	14 662.20	
SOUS TOTAL COLLECTES	1 021 097.74	
Divers (sacs plastique, reste à réaliser, dotation aux amortissements, etc.)	91 347.95	
Frais de Personnel	28 596.88	
Déficit Antérieur 2010	-	
Redevance des usagers		889 370.66
Soutiens Eco Emballages		241 545.27
Recettes diverses		109 168.12
TOTAL	1 141 042.57	1 240 089.39

Résultat de fonctionnement : 99 046.82

B. L'INVESTISSEMENT (TTC):

	Dépenses	Recettes
Acquisition conteneurs	4 291.37	
Travaux aménagement des plateformes	24 953.82	
Subvention sur amortissement FCTVA	9 050.61	4 085.20
Amortissements immo.		16 304.71
Excédent invest. antérieur		16 197.06
Résultat reporté		1 302.94
Reste à Réaliser	46 000.00	12 500.00
TOTAL	84 295.80	50 389.91

Résultat d'Investissement : -33 905.89

L'excédent de l'exercice 2011 est de 65 140.93 €.

IV. LES INDICATEURS DANS LE DETAIL :

Une présentation complète et détaillée du service public assuré par la Porte d'Alsace, est annexée au présent rapport, et consultable sur le site www.cc-porte-alsace.fr, rubrique « *Environnement – Produits résiduels* ».

Dannemarie, le

Le Président,

Gérard LANDEMAINE